

sen. Die im Brief genannten Forderungen rühren somit von dessen Amtstätigkeit her.

Kopie - AH 83, 44 - Blatt 44<sup>V</sup> leer

23

1650 März 15., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT] HPTM. [BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Voz lettres ne me sçauroient estre Jmportan[t]es Et tout ce qui me viendra de vostre part sera tousjours tres bien reçeue, si J'eusse peu satisfaire a la demande que vous me faictes pour le Capp.<sup>ne</sup> [Ulrich] S c h ö n, Je n'aurois pas attendu vostre seconde recharge, Mais nous sommes bien esloignéz de Compte luy et moy, Car Jl me demande, Et moy a luy, estant en advance pour sa Compagnie de plus de ... [3000] livres, oultre que J'ay accepté des lettres de change pour plus grande somme, pour le payement desquelles l'on me poursuit M.<sup>rs</sup> voz depputéz [Johann Jakob vom S t a a l, Vinzenz W a g n e r, Rodolphe de W e c k und Hans Konrad W e r d m ü l l e r; diese unternahmen 1650 im Namen der XIII Orte eine Gesandtschaft nach Frankreich, wobei sie insbesondere auf die Begleichung von Ausständen zu dringen hatten]<sup>1</sup> sont de vostre sentiment, le Roy [L u d w i g XIV.] aura subject d'estre satisfait de leur Negociation, laquelle Jlz n'ont pas encores commencé parcequ'jlz n'ont pas veu sa Maj.<sup>té</sup> Et que l'on attend ordre de la Cour pour traicter avec eulx lequel doit arriver aujourd'huy ou demain. Je suis ravy de vous voir tousjours dans les bons sentimentz que vostre maison a de tous temps eu pour la france Et souhaitteroyz aussy bien que vous de pouvoir vous entretenir en particulier sur plusieurs rencontres. Ce que ne ce pouvant faire pour le present Je me contenteray de vous asseurer que comme J'ay tousjours dans ma memoyre l'Jmage Et souvenance de feu M.<sup>r</sup> Vostre pere [Kc o n r a d III. Zurlauben] aussi ay Je la vollonté de vous servir Et tesmoigner tant a vous qu'a M.<sup>rs</sup> voz fils [spez. wohl Gardelt. H e i n r i c h II. Zurlauben gemeint]<sup>2</sup> que Je suis sans reserve ...".

"resceue le 30.<sup>me</sup> Mars 1650 & Respondu au mesme jour: haupt. Schönen belangendt".

1) s. Rott/Représentation VI 220-232

- 2) Die Namen der übrigen Kinder s. Meier/Zurlaubiana "Stammtafel" 863 unter 7.5.

Original, mit Siegeln. Dorsualnotiz von Beat II. Zurlauben.  
AH 83, 45-46 - Blatt 46<sup>r</sup> leer

24

1706 Februar 1., Basel

A

SCHREIBEN VON [HPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN "DE GESTEL-  
LENBOURG"<sup>1</sup> [AN DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II. ZUR-  
LAUBEN]

"Nous sommes tous arrivés en bonne santé a Basle sans avoir eu aucun malheur, il n'a aucune apparence que mes deux freres cadets [H e i n r i c h D a m i a n L e o n z und B e a t L u d w i g Zurlauben, die sich studienhalber nach Paris begeben sollten] tombent malades en chemin faisant leurs laissant rien manquer, j'ay été hier chez M.<sup>r</sup> [Philipp] D i e n a s t pour sca- voir qu'elle voitûre nous prendrons, il est tombé d'accord (Comme je luy ay aussi dit) que puisque c'est Vostre Volonté, qu'il falloit passer par Langres, et nous accorder avec le postillon qui nous a demandé 18 louis d'or pour cinq personnes avec le Valet et le Bagage, après avoir bien parlé et Voyant qu'il ne Vouloit pas marcher que pour 14 louis d'ors en espee je luy les ay promis avec le Conseil de M.<sup>r</sup> Dienast et en presence de Mes freres et de M.<sup>r</sup> Bernaux [=J.P. P e r n o t]<sup>2</sup> dont il est Convenu avec nous, peu apres le Carosse sera attelé de 4 chevaux et ira en cinq jours et demy a Langres nous pouvons par- tir qu'a dix heures et nous irons jusqu'a Altkirck [=Altkirch]. M.<sup>r</sup> L i n- d e r l'associé de M.<sup>r</sup> dienast a mis en escrit le traitté cy dessus en nostre presence et celle de M.<sup>r</sup> Dienast qui a esté soussigné par le Postillon nous luy en avons donné Copie pour eviter toute difficulté. Je Vous prie d'estre persuadés que je suis ...

M.<sup>r</sup> Dienast vous fait ses Compliments et tous mes freres<sup>3</sup> vous assurent de leurs respects."

- 1) Hptm. Beat Franz Plazidus Zurlauben sollte dann im April 1706 des Adressa- ten Kompagnie im Regiment Pfyffer übernehmen; s. die Offizierslisten in AH 131, 91 (März 1706) bzw. AH 133, 299 (April 1706).
- 2) s. AH 83/25
- 3) Möglicherweise war auch Beat Franz Plazidus' älterer Bruder B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben mit von der Partie. Bekanntlich weilte nämlich